

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
du lundi 10 avril 2017  
à 11 h 30**

**AVIS DE CONVOCATION**

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 201, avenue Laurier, 5e étage, le lundi 10 avril 2017, à 11 h 30.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01** Ouverture

CA *Direction des services administratifs des relations avec les citoyens des communications et du greffe*

Ouverture de la séance

**10.02** Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs des relations avec les citoyens des communications et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 10 avril 2017

**10.03** Questions

CA *Direction des services administratifs des relations avec les citoyens des communications et du greffe*

Période de questions et requêtes du public

**10.04** Questions

CA Direction des services administratifs des relations avec les citoyens des communications et du greffe

Période de questions des membres du conseil

## 20 – Affaires contractuelles

**20.01** Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1177617001

Octroi d'un contrat de 2 874 455,29 \$, taxes et contingences incluses, à la firme Construction Larotek inc., pour le réaménagement géométrique de diverses intersections et autoriser une dépense totale de 3 177 717,29 \$, taxes incluses, incluant des incidences au montant de 303 262 \$, conformément à l'appel d'offres public DDTTP54-16-04 (3 soumissionnaires).

**20.02** Appel d'offres public

CA Direction de la culture des sports des loisirs des parcs et du développement social - 1176963003

Octroi d'un contrat 39 896,33 \$, taxes incluses, à l'entreprise 9154-6937 Québec inc. (Location Guay) pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires, pour un montant total de 39 896,33 \$, pour l'année 2017, conformément à l'appel d'offres public 17-15738 (5 soumissionnaires conformes).

**20.03** Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1177521002

Octroi d'un contrat d'une durée de 2 ans aux entreprises suivantes: Les entrepreneurs Chomedey inc , pour un montant de 82 230,12 \$, taxes incluses, pour la location de trois lave-trottoirs avec opérateurs; à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée, pour un montant de 62 546,40 \$, taxes incluses, pour la location de deux lave-trottoirs avec opérateurs; à Balai le permanent inc , pour un montant de 143 304,84 \$, taxes incluses, pour la location de trois balais aspirateurs avec opérateurs, et autorisation d'une dépense maximale pour ces contrats de 288 081,36 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres 17-15946 (8 soumissionnaires).

**20.04** Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1175091001

Octroi d'un contrat de services professionnels de 55 613,64 \$, taxes incluses, à la firme Les Services EXP inc. pour des services professionnels en caractérisation environnementale et géotechnique dans le cadre des projets de réaménagement de diverses intersections et tronçons dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, conformément à l'entente-cadre 1188793 (contrat 16-14761)

**20.05** Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs des relations avec les citoyens des communications et du greffe - 1177592011

Octroi d'une contribution financière de 4 500 \$ au Comité logement du Plateau Mont-Royal, pour un projet de diffusion d'information aux locataires du Plateau Mont-Royal aux prises avec une problématique de punaises de lit.

## **30 – Administration et finances**

**30.01** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1176768005

Autorisation d'une dépense de 299 787,78 \$, taxes incluses, pour le réaménagement des trottoirs dans le cadre du projet de reconstruction d'égout unitaire et de conduite d'eau dans la rue Garnier entre les rues Marie-Anne et Rachel.

**30.02** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1176768003

Offrir, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la charte de la Ville de Montréal, au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), de prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux pour la fermeture de la rue Cherrier en direction ouest entre la rue Sherbrooke et l'avenue du Parc-La Fontaine, pour la modification de l'assignation des voies sur l'avenue du Parc-La Fontaine entre la rue Cherrier et l'avenue Chaumont, ainsi que pour la modification de sections de clôture située sur le terre-plein de l'avenue des Pins, entre l'avenue du Parc et la rue Durocher

## **40 – Réglementation**

**40.01** Ordonnance - Domaine public

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1177239007

Ordonnance relative à la tenue d'une promotion commerciale sans fermeture de rue sur la rue Saint-Denis pour l'été 2017.

**40.02** Règlement - Avis de motion

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1177239005

Avis de motion - Règlement (2017-03) délimitant le nouveau district commercial Société de développement du boulevard Saint-Laurent.

**40.03** Règlement - Autre sujet

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1177239006

Réception de la requête d'agrandissement du district commercial de la Société de développement du Boulevard Saint-Laurent, et tenu d'un registre conformément la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19)

## **70 – Autres sujets**

**70.01** Levée de la séance

CA Direction des services administratifs des relations avec les citoyens des communications et du greffe

Levée de la séance

---

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 15**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0**

---

---

Isabell ROSS  
Secrétaire d'arrondissement substitut  
Montréal, le vendredi 7 avril 2017

**Dossier # : 1177617001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de 2 874 455,29 \$, taxes et contingences incluses, à la firme Construction Larotek Inc., pour le réaménagement géométrique de diverses intersections de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et autoriser une dépense totale à cette fin de 3 177 717,29 \$, taxes incluses, incluant des incidences au montant de 303 262 \$. Appel d'offres public : DDTTP54-16-04 (trois (3) soumissionnaires)

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande la proposition suivante:

OCTROYER UN CONTRAT DE 2 874 455,29 \$, TAXES ET CONTINGENCES INCLUSES, À LA FIRME CONSTRUCTION LAROTEK INC., POUR LE RÉAMÉNAGEMENT GÉOMÉTRIQUE DE DIVERSES INTERSECTIONS DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL ET AUTORISER UNE DÉPENSE TOTALE À CETTE FIN DE 3 177 717,29 \$, TAXES INCLUSES, INCLUANT DES INCIDENCES AU MONTANT DE 303 262 \$. APPEL D'OFFRES PUBLIC : DDTTP54-16-04 (TROIS (3) SOUMISSIONNAIRES)

ATTENDU QUE l'arrondissement doit maintenir la qualité du réseau routier local, réduire la vitesse des véhicules aux intersections, sécuriser les déplacements des piétons et verdier le secteur

Il est recommandé :

D'octroyer un contrat de 2 874 455,29 \$, taxes et contingences incluses, à la firme «Construction Larotek Inc., pour le réaménagement géométrique de diverses intersections de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

D'autoriser une dépense totale à cette fin de 3 177 717,29 \$ incluant des incidences au montant de 303 262 \$ et les taxes;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signataire :**

Guy OUELLET

---

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des  
travaux publics

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177617001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de 2 874 455,29 \$, taxes et contingences incluses, à la firme Construction Larotek Inc., pour le réaménagement géométrique de diverses intersections de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et autoriser une dépense totale à cette fin de 3 177 717,29 \$, taxes incluses, incluant des incidences au montant de 303 262 \$. Appel d'offres public : DDTP54-16-04 (trois (3) soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Afin de maintenir la qualité du réseau routier local, de réduire la vitesse des véhicules aux intersections, de sécuriser les déplacements des piétons et de verdir le secteur, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal procédera à des travaux de reconstruction de trottoirs, de construction de saillies et de remplacement des services d'eau potable en plomb ainsi que le remplacement des branchements d'égout sur diverses intersections et tronçons de rues de l'arrondissement. Ces travaux seront réalisés pendant l'année 2017. En ce qui concerne les remplacements des services d'eau potable en plomb ainsi que le remplacement des branchements d'égout, ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens afin de respecter l'engagement que la Ville de Montréal a pris auprès du Ministère de l'Environnement de remplacer toutes les entrées de service en plomb avant l'année 2026. Puisque l'intervention effectuée sur la chaussée a une durée de vie utile de plus de 15 ans, il s'avère donc nécessaire d'effectuer ces travaux afin de respecter l'engagement. Le remplacement des branchements d'égout en mauvaises conditions est prévu, au besoin, lors des travaux. Une liste des entrées de service remplacées sera faite afin de compléter la base de données des entrées de services en plomb.

Le présent sommaire a pour but de demander l'autorisation d'octroyer un contrat à la firme Construction Larotek Inc., plus bas soumissionnaire conforme, afin de réaliser ces travaux. Il est à noter que l'adjudicataire recommandé a obtenu son accréditation auprès de l'autorité des marchés financiers (AMF).

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 1er au 29 mars 2017. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres (SEAO). La durée de publication a été de vingt-neuf jours (29) jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Trois addenda ont été émis en cours du processus d'appel d'offres, soit :

- Addenda #1, émis le 16 mars 2017 : retrait des intersections Waverly/St-Viateur et De Gaspé/Maguire. Ces intersections étant sur le réseau artériel, le SIVT a refusé le financement de ces travaux;
- Addenda #2, émis le 17 mars 2017 : dû à l'ampleur des modifications à apporter au document d'appel d'offre suite au retrait des intersections mentionnées à l'addenda #1, la date d'ouverture de l'appel d'offre a été reportée au 29 mars 2017;
- Addenda #3, émis le 22 mars 2017 : Ajout de l'article "Assurances, garanties et frais généraux" dans le bordereau de soumission.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **DESCRIPTION**

Les travaux du présent contrat consistent au réaménagement géométrique de diverses intersections de rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Les intersections de rues et tronçons de rues visés dans le contrat DDTP54-16-04 sont les suivantes :

- Intersection Laurier et Des Érables;
- Intersection Marie-Anne Est et Des Érables;
- Intersection Hutchison et Édouard-Charles;
- Intersection Laurier et Parthenais;
- Intersection Laurier et Messier;
- Intersection St-Joseph Est et Des Érables;
- Intersection Maguire et St-Laurent;
- Hôtel-de-Ville entre Napoléon et Roy Est;
- Hôtel-de-Ville entre Marie-Anne et Rachel;
- Marie-Anne Est entre St-Laurent et Hôtel-de-Ville.

Le pourcentage des contingences inscrit au bordereau de soumission pour ces travaux est de 10 %.

Le coût total des dépenses du projet à autoriser pour les travaux d'aménagement géométrique de diverses intersections et de tronçons de rues citées dans la rubrique « Description », est de 3 177 717,29 \$ et est répartis comme suit :

- un montant de 2 874 455,29 \$ (taxes et contingences incluses) pour les travaux;
- un montant de 303 262 \$ \$ pour les incidences.

Les dépenses incidentes du projet comprennent les travaux suivants :

- 80 000 \$, taxes incluses, pour les honoraires du laboratoire mandaté pour réaliser la contrôle qualitatif des matériaux (25% DGSRE et 75% PMR);
- 14 862 \$, taxes non applicables, pour les travaux de marquage et signalisation à effectuer par l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie (100% PMR);
- 125 000 \$, taxes incluses, pour les travaux d'horticulture (100% PMR);
- 35 000 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aqueduc (bornes-fontaines et vannes) (100% PMR);
- 48 400 \$, taxes incluses, pour la fourniture et pose de mobilier urbain (bollards, bancs, poubelles, etc.) (100% PMR);

Le processus d'appel d'offres public n° DDTTP54-16-04 s'est déroulé du 1er au 29 mars 2017.

Douze (12) firmes se sont procurées les documents d'appel d'offres :

- Cojalac Inc.
- Construction Bau-Val Inc.
- Construction Larotek Inc.
- Demix Construction, Une Division de CRH Canada Inc.
- E2R Inc.
- Groupe ABF Inc.
- Groupe TNT Inc.
- Inter-Cité Construction Ltée
- Le Groupe Lécuyer Ltée
- Les Entreprises Canbec Construction Inc.
- Les Entreprises Ventec Inc.
- Les Excavations Gilbert Théorêt Inc.

Trois (3) firmes ont présenté des soumissions :

- Cojalac Inc.
- Construction Larotek Inc.
- Groupe ABF Inc.

et neuf (9) se sont désistées ou ont refusé de soumissionner.

## JUSTIFICATION

Le tableau suivant résume la liste des noms des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	contingences (10 %)	Total
Construction Larotek Inc.	2 613 141,17 \$	261 314,12 \$	2 874 455,29 \$
Cojalac Inc.	3 136 297,48 \$	313 629,75 \$	3 449 927,23 \$
Groupe ABF Inc.	3 608 539,12 \$	360 853,91 \$	3 969 393,03 \$

Dernière estimation réalisée	2 543 608,26 \$	254 360,82 \$	2 797 969,08 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			3 431 258,52 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			19.37 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			1 094 937,74 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			38.09 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			76 486,21 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			2.73 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			575 471,94 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			20.02 %

Les prix de soumission ainsi que les documents fournis ont été vérifiés pour la plus basse soumission.

L'estimation des coûts réalisée par l'arrondissement a été basée sur les prix les plus bas présentés dans les soumissions de l'année 2016, avec une majoration de 2%.

Les vérifications auprès des organisations suivantes ont été faites et toutes les exigences sont atteintes par le plus bas soumissionnaire :

- Registre des entreprises du Québec (REQ);
- Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- Autorité des marchés financiers (AMF);
- Revenu Québec;
- Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- Liste des fournisseurs à rendement insatisfaits selon la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément aux décrets # 1049-2013 et # 795-2014 adoptés le 23 octobre 2013 et le 10 septembre 2014, respectivement. L'adjudicataire recommandé, Construction Larotek Inc., détient une attestation de l'AMF, laquelle est en vigueur depuis le 9 septembre 2014 et est valide jusqu'au 8 septembre 2017. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites.

Une attestation valide délivrée par Revenu Québec a été déposée avec la soumission, laquelle sera validée à nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Construction Larotek Inc. est le 5659-6869-01 et son attestation de Revenu Québec a été délivrée le 28 février 2013.

En conséquence, la Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande d'accorder à la firme Construction Larotek Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le réaménagement géométrique de diverses intersections de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total de 3 177 717,29 \$ pour le contrat numéro DDTP54-16-04 doit être imputé de la façon suivante :

<b>Répartition des coûts</b>	<b>Arrondissement PMR</b>	<b>DGSRE (remplacements des entrées de service d'eau potable en plomb et des branchements d'égout)</b>	<b>Total</b>
<b>Contrat (contingences et taxes incluses)</b>	2 541 073,78 \$	333 381,51 \$	2 874 455,29 \$
<b>Incidences externes - Contrôle qualitatif des matériaux (taxes incluses)</b>	60 000 \$	20 000 \$	80 000 \$
<b>Autres Incidences internes</b>	223 262 \$	--- \$	223 262 \$
<b>Totaux</b>	<b>2 824 335,78 \$</b>	<b>353 381,51 \$</b>	<b>3 177 717,29 \$</b>

Le coût pour les entrées de services en plomb de ce contrat sera subventionné par le programme TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) à 100 %, laissant aucun impact à la charge des contribuables alors que le coût pour les branchements d'égouts sera entièrement financée par la réserve de l'eau locale.

Les coûts des travaux de remplacement des entrées de services en plomb et le remplacement des branchements d'égout sont assumés à 100 % par la ville centrale. Les coûts assumés par la DGSRE pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances.

L'information financière se retrouve à même l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe quant à la portion financé par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Apaiser la circulation automobile;

- Contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur;
- Favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Lors des travaux, l'entrepreneur sera responsable du maintien et de la gestion de la circulation et de la signalisation temporaire au chantier. Toutes les planches de signalisations temporaires doivent être signées et scellées par un ingénieur membre en règle de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Les planches seront ensuite approuvées par l'arrondissement afin d'obtenir un permis d'occupation temporaire du domaine public. Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure de la date d'échéance de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leurs soumissions. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés. Dans ce cas, les prix pourraient faire l'objet d'une hausse des coûts étant donné la publication tardive de l'appel d'offres durant l'année courante.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Afin d'informer les résidents et les médias relativement aux travaux d'aménagement, l'arrondissement mettra en place la série d'actions suivantes :

- diffusion de l'information dans l'infolettre et les médias sociaux;
- mise à jour du site Info-Travaux de la Ville de Montréal;
- mise à jour du contenu de la page web sur le site de l'arrondissement;
- fiche de la banque d'information 311, rédigée par l'équipe de la Direction du développement du territoire et des travaux publics, en vue d'informer les agents du 311;
- rédaction d'un avis aux résidents limitrophes, si nécessaire.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées :

- Début des travaux Mai 2017
- Fin des travaux Octobre 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal et de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Teodora DIMITROVA)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Annie LAMBERT, Le Plateau-Mont-Royal  
Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal  
Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau

Lecture :

Abdelwahid BEKKOUCHE, 6 avril 2017  
Michel TANGUAY, 6 avril 2017  
Annie LAMBERT, 21 mars 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Manuel Vlad VASQUEZ VILLALOBOS  
Ingénieur Infrastructure routière

### **ENDOSSÉ PAR**

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

Le : 2017-03-17

**Dossier # : 1176963003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à l'entreprise 9154-6937 Québec inc. (Location Guay) pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires, pour un montant total de 39 896,33 \$, taxes incluses, pour l'année 2017, conformément à l'appel d'offres public 17-15738 - 5 soumissionnaires conformes

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social recommande de présenter pour considération la proposition suivante :  
Accorder un contrat à l'entreprise 9154-6937 Québec inc.(Location Guay) pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires, pour un montant total de 39 896,33 \$, taxes incluses, pour l'année 2017.

ATTENDU QUE l'arrondissement ne dispose pas de la main d'œuvre ni de l'équipement nécessaire pour réaliser les travaux d'excavation de la Division des parcs et de l'horticulture;

ATTENDU QUE les besoins de la Division des parcs et de l'horticulture sont saisonniers et pour une courte période de l'année ce qui ne justifie pas l'achat et l'immobilisation d'une rétrocaveuse;

ATTENDU QUE l'arrondissement doit réaliser des travaux d'ouverture et d'agrandissement de fosses de plantation afin d'accroître le capital arboricole et pour améliorer les conditions de croissance, la santé et la longévité des arbres urbains;

ATTENDU QUE le contrat est d'une durée de deux ans avec possibilité de prolongation pour une troisième année, le taux horaire des années subséquentes sera indexé selon la formule du prix unitaire révisé inscrit à l'appel d'offres.

Il est recommandé :

D'octroyer un contrat d'un montant total de 39 896,33 \$, taxes incluses, à l'entreprise 9154-6937 Québec inc. (Location Guay) pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires, pour la plantation d'arbres, l'ouverture et l'agrandissement de fosses de plantation et la réalisation d'aménagement horticole pour un maximum de 500 heures pour l'année 2017.

D'autoriser une dépense maximale de 39 896,33 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres 17-15738;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Louise-Hélène LEFEBVRE **Le** 2017-04-07 12:57

**Signataire :**

Louise-Hélène LEFEBVRE

---

Directrice  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture\_des sports\_des loisirs\_des  
parcs et du développement social

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176963003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à l'entreprise 9154-6937 Québec inc. (Location Guay) pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires, pour un montant total de 39 896,33 \$, taxes incluses, pour l'année 2017, conformément à l'appel d'offres public 17-15738 - 5 soumissionnaires conformes

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'équipe de la Division des parcs et de l'horticulture (DPH) requiert les services de location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires principalement pour réaliser les travaux de plantation d'arbres, d'ouverture et d'agrandissement des fosses de plantation, mais également pour la réalisation d'aménagements horticoles sur le territoire de l'arrondissement.

L'arrondissement s'est engagé à fournir à la communauté un milieu verdoyant prônant la plantation d'arbres et le verdissement général dans une optique de lutte aux îlots de chaleur et de santé publique et doit réaliser des travaux d'ouverture et d'agrandissement de fosses de plantation afin d'accroître le capital arboricole et pour améliorer les conditions de croissance, la santé et la longévité des arbres urbains.

Les travaux précités nécessitent de l'équipement et de la main d'oeuvre dont l'arrondissement ne dispose pas.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 25 0037 - 7 mars 2016 - Autorisation d'une dépense pour la deuxième année de contrat aux entreprises Excavation A.V. inc. et 2632-2990 Québec inc. (Les Excavations DDC), pour la location de rétrocaveuses avec opérateur et autorisation d'une dépense maximale pour ces contrats de 291 352,40 \$, taxes et ajustement de l'IPC inclus, pour l'année 2016 (appel d'offres 15-14316).

**DESCRIPTION**

Le présent contrat consiste en la location, à taux horaire et pour un maximum de 500 heures, d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour la DPH, afin de réaliser des travaux de plantation d'arbres, d'agrandissement et d'ouverture de fosses de plantation et d'horticulture pour l'année 2017.

Un appel d'offres public (17-15738) regroupant les besoins de l'arrondissement a été lancé le 6 février 2017 par la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal. Le contrat est de deux ans avec une possibilité de prolongement pour une troisième année en 2019.

Pour les années subséquente, le taux horaire sera indexé en fonction de la formule du prix unitaire révisé incluse à cet appel d'offres.

## **JUSTIFICATION**

Les besoins de la DPH sont saisonniers et de courte période (14 semaines par année) ce qui ne justifie pas l'achat et l'immobilisation d'une rétrocaveuse. La location de la rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires devient donc l'option comportant le plus d'avantages.

Le contrat est pour 500 heures en 2017 et le taux horaire de 69,40 \$/heure est valable jusqu'à épuisement des 500 heures. Lors du renouvellement prévu en 2018 et 2019, nous procéderons à l'indexation des prix selon la formule du prix unitaire révisé prévue au devis.

En 2016, le taux horaire pour la location de la rétrocaveuse de la DPH était de 83,54 \$ ce qui représente pour 2017 une diminution de 16,9 %, soit un excellent taux compte tenu du marché actuel.

## **Tableau des cinq soumissionnaires conformes pour 500 heures - appel d'offres public 17-15738**

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Taux unitaire (\$/heure)</b>	<b>Total taxes incluses (\$)</b>
9154-6937 Québec inc. (Location Guay)	69,40 \$	39 896,33 \$
Excavation R. Lécuyer et fils inc.	80,00 \$	45 990,00 \$
Techniparc (div.9032-2454 Québec inc.)	94,47 \$	54 308,44 \$
Location Lordbec inc.	118,00 \$	67 835,25 \$
Les Entreprises Daniel Robert inc.	115,00 \$	66 110,63 \$

Après analyse des soumissions reçues pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires, nous recommandons l'octroi du contrat à l'entreprise 9154-6937 Québec inc. (Location Guay) qui est conforme, pour un montant total de 39 896,33 \$, taxes incluses, pour l'année 2017.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense est de 39 896,33 \$, taxes incluses.

Voir l'intervention de certification de fonds de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communication et du greffe pour les détails concernant l'imputation

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les efforts de plantation sur le domaine public contribueront à l'atteinte de l'objectif du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 (PDDCM), soit d'améliorer les infrastructures vertes à Montréal en faisant passer l'indice de canopée de 20 à 25 % d'ici 2025 par rapport à 2007.

L'amélioration des infrastructures vertes par la plantation d'arbres et la création d'aménagements horticoles permettront d'accroître les superficies en verdissement à l'échelle du territoire et de lutter adéquatement contre les îlots de chaleur. La lutte aux îlots de chaleur permet d'assurer la qualité des milieux de vie résidentiels.

L'agrandissement des fosses de plantation en trottoir s'inscrit dans les actions municipales

prescrites dans la Politique de l'arbre de Montréal afin d'améliorer les conditions des croissances, la santé et la longévité des arbres urbains.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

En l'absence de contrat, les activités suivantes ne pourront être réalisées :

- la plantations d'arbres;
- l'ouverture et l'agrandissement des fosses de plantation;
- la réalisation des travaux horticoles.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début du contrat : 18 avril 2017

Renouvellement 1 : mars 2018

Renouvellement 2 : mars 2019

Fin du contrat : février 2020

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Geneviève FORTIN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nicolas NADEAU-THIBODEAU  
Ingénieur forestier

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-04-04

Luc GOSSELIN  
Chef de division parcs



**Dossier # : 1177521002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer aux entreprises: « Les entrepreneurs Chomedey Inc », un contrat de deux (2) ans d'un montant de 82 230,12 \$, taxes incluses, pour la location de trois lave-trottoirs avec opérateurs; « Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée », un contrat de deux (2) ans d'un montant de 62 546,40 \$, taxes incluses, pour la location de deux lave-trottoirs avec opérateurs; «Balai le permanent Inc », un contrat de deux (2) ans d'un montant de 143 304,84 \$, taxes incluses, pour la location de trois balais aspireurs avec opérateurs et autoriser une dépense maximale pour ces contrats de 288 081,36 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres n° 17-15946 (8 soumissionnaires)

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande la proposition suivante :

OCTROYER UN CONTRAT POUR LA LOCATION DE TROIS (3) LAVE-TROTTOIRS, AVEC OPÉRATEURS, ENTRETIEN ET ACCESSOIRES, À L'ENTREPRISE LES ENTREPRENEURS CHOMEDEY INC POUR UN MONTANT DE 82 230,12 \$, TAXES INCLUSES

OCTROYER UN CONTRAT POUR LA LOCATION DE TROIS (2) LAVE-TROTTOIRS, AVEC OPÉRATEURS, ENTRETIEN ET ACCESSOIRES, À L'ENTREPRISE ENTREPRENEUR PAYSAGISTE STRATHMORE (1997) LTÉE POUR UN MONTANT DE 62 546,40 \$, TAXES INCLUSES

OCTROYER UN CONTRAT POUR LA LOCATION DE TROIS (3) BALAIS ASPIRATEURS, AVEC OPÉRATEURS, ENTRETIEN ET ACCESSOIRES, À L'ENTREPRISE BALAI LE PERMANENT INC. POUR UN MONTANT DE 143 304,84 \$, TAXES INCLUSES, CONFORMÉMENT À L'APPEL D'OFFRES 17-15946 (8 SOUMISSIONNAIRES)

ATTENDU QUE l'arrondissement ne dispose ni de la main-d'œuvre ni de l'équipement nécessaire pour réaliser les tâches de nettoyage des trottoirs et balayage mécanisé des rues;

ATTENDU QUE l'arrondissement doit en tout temps et sur l'ensemble de son territoire assurer la propreté afin de maintenir un cadre de vie de qualité pour ses citoyens.

Il est recommandé :

D'octroyer à l'entreprise « Les Entrepreneurs Chomedey inc.» un contrat de 82 230,12 \$\$, taxes incluses, pour la location avec opérateur, de trois tracteurs lave-trottoirs pour un total de 960 heures (480 heures/année);

D'octroyer à l'entreprise « Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée.» un contrat de 62 546,40 \$, taxes incluses, pour la location avec opérateur, de deux tracteurs lave-trottoirs pour un total de 640 heures (320 heures/année);

D'octroyer à l'entreprise « Balai le permanent inc.» un contrat de 143 304,84 \$, taxes incluses, pour la location avec opérateur, de trois (3) balais aspirateurs avec opérateur pour un total de 1 600 heures (800 heures/année);

D'autoriser une dépense maximale de 288 081,36 \$, taxes incluses, pour la location avec opérateurs de cinq tracteurs lave-trottoirs pour un total de 1 600 heures (800/année) et de trois (3) balais aspirateurs avec opérateurs pour un total de 1 600 heures (800 heures/année), conformément à l'appel d'offres n° 17-15946;

D'autoriser cette dépense en conformité avec la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2017-04-06 16:48

**Signataire :**

Guy OUELLET

---

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des  
travaux publics

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177521002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer aux entreprises: « Les entrepreneurs Chomedey Inc », un contrat de deux (2) ans d'un montant de 82 230,12 \$, taxes incluses, pour la location de trois lave-trottoirs avec opérateurs; « Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée », un contrat de deux (2) ans d'un montant de 62 546,40 \$, taxes incluses, pour la location de deux lave-trottoirs avec opérateurs; «Balai le permanent Inc », un contrat de deux (2) ans d'un montant de 143 304,84 \$, taxes incluses, pour la location de trois balais aspirateurs avec opérateurs et autoriser une dépense maximale pour ces contrats de 288 081,36 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres n° 17-15946 (8 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Chaque année, au printemps, l'arrondissement démarre les opérations de nettoyage. Les équipes des travaux publics du Plateau-Mont-Royal nettoient les rues, les trottoirs et les pistes cyclables. Afin de faciliter les opérations et d'être plus efficace sur le terrain, l'arrondissement a recours à l'utilisation de tracteurs lave-trottoirs avec opérateurs ainsi que des balais aspirateurs de rues. L'utilisation de ces équipements est essentielle au bon fonctionnement des opérations de nettoyage. Chaque printemps, des équipements de nettoyage sont loués avec opérateurs pour permettre d'ajouter des effectifs additionnels à la structure interne afin de procéder rapidement au nettoyage et ainsi améliorer la propreté. Ce dossier vise la location de cinq (5) lave-trottoirs avec opérateurs ainsi que trois (3) balais avec opérateurs, entretien et accessoires.

Les comparatifs de coûts ainsi que le tableau normalisé sont disponibles en pièce jointe.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 25 0038 - 1166858005 - Autoriser une dépense pour la deuxième année de contrat aux entreprises : Les entrepreneurs Chomedey inc. au montant de 40 364,50 \$, taxes incluses, pour la location de trois (3) lave-trottoirs avec opérateurs, Remorquage Taz inc. au montant de 29 326,90 \$, pour la location de deux (2) lave-trottoirs avec opérateurs, et Les revêtements Scelltech inc. au montant de 66 354,37 \$, taxes incluses, pour la location d'un (1) balai/aspirateur compact, et autoriser une dépense maximale pour ces contrats de 136 045,77 \$, taxes et ajustement de l'IPC inclus, pour l'année 2016, conformément à l'appel d'offres n°15-14310 (5 soumissionnaires)  
CA16 25 0079 - 1166858006 - Accorder un contrat pour la location de trois (3) balais aspirateurs, avec opérateur, entretien et accessoires, à la compagnie Balai Le Permanent

inc. pour un montant de 65 354,67 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres sur invitation 16-15157 (3 soumissionnaires).

## **DESCRIPTION**

Compte tenu que l'arrondissement a plus de 150 kilomètres de rues et plus de 230 kilomètres de trottoirs sur son territoire et qu'il est souhaité de nettoyer ces derniers dans les meilleurs délais, les locations de cinq tracteurs lave-trottoirs (total de 1 600 heures soit 800 heures/année) et que trois balais aspirateurs de rues avec opérateurs (total de 1 600 heures soit 800 heures/année) sont requises pour subvenir aux besoins de l'arrondissement.

C'est dans ce contexte qu'un appel d'offres public (n° 17-15946) regroupant les besoins précités fut lancé mars 2017 par la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal.

## **JUSTIFICATION**

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande le renouvellement de ce contrat pour les motifs suivants :

- l'arrondissement ne dispose pas de la main-d'œuvre ni des équipements nécessaires pour réaliser l'ensemble des travaux de propreté printaniers ;
- l'arrondissement doit en tout temps et sur l'ensemble de son territoire assurer la propreté afin de maintenir un cadre de vie de qualité pour ses citoyens.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce contrat permettra la réalisation rapide et efficace des opérations de nettoyage sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un rappel dans l'info-lettre est fait aux résidants concernant le retour des interdictions de stationnement pour le passage des balais.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début du contrat : mi-avril 2017

Fin du contrat : octobre 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal et de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

À la suite de vérifications effectuées, le responsable, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Geneviève FORTIN)

Certification de fonds :  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-Sébastien MÉNARD  
Chef de division - Voirie

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-04-06

Jean-Sébastien MÉNARD  
Chef de division - Voirie



**Dossier # : 1175091001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de services professionnels de 55 613,64 \$, taxes incluses, à la firme Les Services EXP inc. pour des services professionnels en caractérisation environnementale et géotechnique dans le cadre des projets de réaménagement de diverses intersections et tronçons dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, conformément à l'entente-cadre 1188793 (contrat 16-14761)

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande la proposition suivante :

OCTROYER UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE 55 613,64 \$, TAXES INCLUSES, À LA FIRME LES SERVICES EXP INC. POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE ET GÉOTECHNIQUE DANS LE CADRE DES PROJETS DE RÉAMÉNAGEMENT DE DIVERSES INTERSECTIONS ET TRONÇONS DANS L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL, CONFORMÉMENT À L'ENTENTE-CADRE 1188793 (CONTRAT 16-14761).

ATTENDU QUE l'utilisation de l'entente-cadre de services professionnels externes nous permettrait de respecter l'échéancier prévisionnel de l'arrondissement par la réduction des délais occasionnés par le lancement d'un appel d'offres pour des services professionnels

Il est recommandé :

1. D'octroyer un contrat de services professionnels à la firme Les Services EXP inc. pour des travaux de caractérisation environnementale et géotechnique dans le cadre des projets de réaménagement de diverses intersections et tronçons dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
2. D'autoriser à cette fin une dépense totale de 55 613,64 \$, taxes incluses;
3. D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2017-04-07 14:32

**Signataire :**

Guy OUELLET

---

Directeur - Développement du territoire  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175091001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de services professionnels de 55 613,64 \$, taxes incluses, à la firme Les Services EXP inc. pour des services professionnels en caractérisation environnementale et géotechnique dans le cadre des projets de réaménagement de diverses intersections et tronçons dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, conformément à l'entente-cadre 1188793 (contrat 16-14761)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction du développement du territoire et des travaux publics de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal doit réaliser des projets de réaménagement dans diverses intersections et tronçons. Afin de réaliser ces projets de construction, les services professionnels en caractérisation environnementale et recommandations géotechniques sont requis. Ces services professionnels doivent être réalisés pour permettre la gestion des sols lors des projets de réaménagement dans l'arrondissement.

L'arrondissement désire octroyer un mandat de services professionnels pour des travaux de caractérisation environnementale et des recommandations géotechniques, en utilisant l'entente-cadre n° 1188793 (contrat 16-146761) octroyée par le conseil d'agglomération de Montréal, à la firme Les Services EXP inc.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Autoriser une dépense totale de 55 613,64 \$ (taxes incluses), pour des services professionnels en travaux de caractérisation environnementale et de recommandations géotechniques dans le cadre des travaux de réaménagement de divers projets, conformément à l'entente-cadre n°1188793 (contrat 16-146761), intervenue entre la Ville et la firme Les Services EXP inc.

Les coûts seront assumés entièrement par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Les détails des travaux sont indiqués dans les pièces jointes.

**JUSTIFICATION**

L'objectif de l'arrondissement est l'exécution de divers projets de réaménagement. À cet effet, l'utilisation de l'entente-cadre des services professionnels externes nous permettrait de réduire les délais occasionnés par le lancement d'un appel d'offres pour des services professionnels.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'information financière se retrouve à même l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réalisation des divers projets de réaménagement permettra d'apaiser la circulation, de verdir les quartiers et de poursuivre nos engagements liés à l'orientation 2 : « Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels » du Plan Local de Développement Durable de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Étant donné que l'exécution de ces projets est prévu durant l'été 2017, cette dépense devra être préalablement autorisée pour permettre la gestion des sols lors des travaux.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

À la suite de l'adoption du présent sommaire par le conseil d'arrondissement, le mandat sera confié à la firme selon les termes de l'entente-cadre.

- Début des travaux : avril 2017
- Fin des travaux : juin 2017

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Éric HICKEY  
Ingénieur

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-04-06

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

**Dossier # : 1177592011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 4 500 \$ au Comité logement du Plateau Mont-Royal, pour un projet de diffusion d'information aux locataires du Plateau Mont-Royal aux prises avec une problématique de punaises de lit. Approuver le projet de convention à cet effet.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal,  
Il est recommandé :

1. D'accorder un soutien financier de 4 500 \$, au projet du Comité logement du Plateau Mont-Royal tel que décrit dans le sommaire décisionnel.
2. D'approuver le projet de convention à cet effet, dont copie est en annexe au dossier décisionnel ;
3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:
  - a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
  - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2017-04-07 12:24

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1177592011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 4 500 \$ au Comité logement du Plateau Mont-Royal, pour un projet de diffusion d'information aux locataires du Plateau Mont-Royal aux prises avec une problématique de punaises de lit. Approuver le projet de convention à cet effet.

**CONTENU****CONTEXTE**

Les informations disponibles pour les locataires aux prises avec des punaises de lit semblent insuffisantes. Les procédures sont méconnues de la clientèle visée.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Il appert judicieux de concevoir un canevas d'atelier pour les organismes du Plateau Mont-Royal intéressés à intégrer un atelier traitant de la problématique des punaises de lit dans leur programmation. De plus, une fiche/dépliant d'information sur les procédures à suivre de l'arrondissement sera créé, afin d'informer rapidement les locataires.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Michel BRUNET, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel BRUNET, 7 avril 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane TOUPIN  
Secrétaire d'unité administrative

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-04-06

Stéphane CLOUTIER  
Directeur des services administratifs\_ des relations avec les citoyens\_ des communications et du greffe



Directeur - Développement du territoire et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des  
travaux publics

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176768005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 299 787,78 \$, taxes incluses, pour le réaménagement des trottoirs dans le cadre du projet de reconstruction d'égout unitaire et de conduite d'eau dans la rue Garnier entre les rues Marie-Anne et Rachel

**CONTENU**

**CONTEXTE**

D'importants travaux de mise aux normes du réseau d'égout sont prévus sur la rue Garnier, entre les rues Marie-Anne et Rachel. Ces travaux prévoient également la reconstruction d'une partie de la conduite d'eau, de la chaussée et des trottoirs, tels qu'existants. La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau a mandaté la Direction des infrastructures du Services des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés. Un dossier décisionnel (1177231019) est actuellement en préparation par la Direction des infrastructures afin de faire octroyer le contrat par le Conseil municipal du 15 mai 2017 à cet effet.

L'arrondissement souhaite profiter de ces travaux pour améliorer la convivialité et la sécurité des piétons en procédant à l'élargissement des trottoirs existants, en y intégrant des banquettes de plantation en bordure de la chaussée de même qu'en construisant des avancées de trottoirs verdies à l'intersection de la rue Rachel. Les travaux sont intégrés dans l'appel d'offres du SIVT. Le plan géométrique a été transmis au SIVT par l'arrondissement.

La portion du contrat qui sera imputée à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est évaluée à 286 787,78 \$ taxes incluses, et représente 12,84% du coût total de la soumission. Des dépenses incidentes de 13 000\$, taxes incluses, sont aussi prévues. Pour être en mesure d'assumer sa partie des travaux, l'arrondissement demande, par le présent dossier, d'autoriser une dépense de 299 787,78 \$, taxes incluses.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

**DESCRIPTION**

Dans le cadre du projet de réfection d'égout, le SIVT reconstruit les aménagements en surface tels qu'ils étaient avant les travaux. Les coûts supplémentaires engendrés par les modifications de l'aménagement existant sont assumés par l'arrondissement.

L'autorisation de dépenses pour le réaménagement de la rue Garnier entre les rues Marie-Anne et Rachel couvre les coûts supplémentaires pour l'élargissement des trottoirs, la construction de banquettes de plantation de même que la construction d'avancées de trottoirs et de fosses de verdissement à l'intersection de la rue Rachel.

## **JUSTIFICATION**

L'arrondissement profitera de la reconstruction complète des trottoirs pour améliorer la convivialité et la sécurité des piétons ainsi que pour ajouter du verdissement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'information financière se retrouve à même l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe quant à la portion financée par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet permet de contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan Local de Développement Durable (PLDD). En effet, le réaménagement de la rue Garnier entre les rues Marie-Anne et Rachel permettra de poursuivre les engagements de l'arrondissement liés à l'orientation 2; assurer la qualité des milieux de vie résidentiels, à l'action 11; contribuer au verdissement; et à l'action 12; réduire les îlots de chaleur.

De plus, le type d'aménagement souhaité :

- permet une meilleure perméabilité des sols et un meilleur drainage des eaux de pluie;
- crée un îlot de fraîcheur avec une réduction de la température ambiante de 2° à 5°C;
- limite la restitution de la chaleur la nuit;
- permet d'absorber du CO<sub>2</sub>;
- permet de limiter les surfaces minérales;
- apporte un meilleur confort urbain pour les citoyens.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La portion financée par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal permettra de bonifier le projet du SIVT, soit par l'élargissement des trottoirs, la construction de banquettes de plantation de même que la construction d'avancées de trottoirs et de fosses de verdissement à l'intersection de la rue Rachel.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Comme il s'agit d'un chantier de la ville centre, les communications sont prises en charge par celle-ci. Toutefois, l'arrondissement pourra utiliser ses outils de communication, comme le Bulletin, pour mettre en valeur son apport en matière de verdissement et d'apaisement de la circulation.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Travaux programmés pour juillet 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Mounir ISSAAD, Service de l'eau

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lucie DUMESNIL, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Lucie DUMESNIL, 6 avril 2017

Mounir ISSAAD, 6 avril 2017

Michel TANGUAY, 6 avril 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Caroline VIEN  
Ingénieure en circulation et stationnement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

Le : 2017-04-06



**Dossier # : 1176768003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Offrir, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la charte de la Ville de Montréal, au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), de prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux pour la fermeture de la rue Cherrier en direction ouest entre la rue Sherbrooke et l'avenue du Parc-La Fontaine, pour la modification de l'assignation des voies sur l'avenue du Parc-La Fontaine entre la rue Cherrier et l'avenue Chaumont, ainsi que pour la modification de sections de clôture située sur le terre-plein de l'avenue des Pins, entre l'avenue du Parc et la rue Durocher

ATTENDU La modification au Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003);

ATTENDU L'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE les aménagements mis en en place à l'automne 2015 et à l'été 2016 n'ont pas résolu complètement la problématique de sécurité à l'intersection de la rue Cherrier et de la rue Sherbrooke Est ;

ATTENDU QUE les travaux du Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) de l'automne 2016 remettant à neuf l'avenue du Parc-La Fontaine, ont contribué à augmenter l'occurrence des infractions de vitesse élevée et de non-respect des passages pour piétons aux intersections des rues Roy et Napoléon;

ATTENDU QUE la clôture située sur le terre-plein central de l'avenue des Pins entre l'avenue du Parc et la rue Aylmer est souvent accidentée et que cet endroit est difficile d'accès et demande des mesures de protection importantes pour les travailleurs qui ont à réparer la clôture;

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :

OFFRIR, EN VERTU DE L'ARTICLE 85 ALINÉA 2 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, AU SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DE LA VOIRIE ET DES TRANSPORTS (SIVT), DE PRENDRE EN CHARGE LA PLANIFICATION, LA COORDINATION ET LA RÉALISATION DES TRAVAUX POUR LA FERMETURE DE LA RUE CHERRIER EN DIRECTION OUEST ENTRE LA RUE SHERBROOKE ET L'AVENUE DU PARC-LA FONTAINE, POUR LA MODIFICATION DE L'ASSIGNATION DES VOIES SUR L'AVENUE DU PARC-LA FONTAINE ENTRE LA RUE CHERRIER ET L'AVENUE CHAUMONT AINSI QUE POUR LA MODIFICATION DE SECTIONS DE CLÔTURE SITUÉE SUR LE TERRE-PLEIN DE L'AVENUE DES PINS, ENTRE L'AVENUE DU PARC ET LA RUE DUROCHER.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2017-04-06 14:17

**Signataire :**

Guy OUELLET

---

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des  
travaux publics

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176768003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Offrir, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la charte de la Ville de Montréal, au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), de prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux pour la fermeture de la rue Cherrier en direction ouest entre la rue Sherbrooke et l'avenue du Parc-La Fontaine, pour la modification de l'assignation des voies sur l'avenue du Parc-La Fontaine entre la rue Cherrier et l'avenue Chaumont, ainsi que pour la modification de sections de clôture située sur le terre-plein de l'avenue des Pins, entre l'avenue du Parc et la rue Durocher

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La révision du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) a eu pour effet de transférer au réseau artériel plusieurs rues qui, auparavant, étaient situées sur le réseau local. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la responsabilité d'aménager et de réhabiliter ces rues incombe au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT).

Étant donné que la rue Cherrier, l'avenue du Parc-La Fontaine et l'avenue des Pins font partie du réseau artériel de la Ville de Montréal, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal offre au SIVT, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de faire les travaux nécessaires. L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal prendra donc en charge la coordination, la réalisation, la gestion et la supervision des travaux à exécuter.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Rue Cherrier : 1163172003  
Avenue du Parc-La Fontaine : Aucune  
Avenue des Pins : Aucune

**DESCRIPTION**

## **Rue Cherrier**

Une problématique conflictuelle est vécue entre les vélos et les véhicules automobiles à l'intersection des rues Sherbrooke et Cherrier. À l'automne 2015, en collaboration avec la Division de la sécurité et de l'aménagement du réseau artériel de la Direction des Transports, un changement de configuration de la rue Cherrier a été effectué en retirant une voie de circulation à l'accès de la rue Cherrier depuis la rue Sherbrooke Est. La nouvelle configuration a été mise en place le 6 novembre 2015.

Malgré la reconfiguration de cette intersection, la problématique demeure récurrente. À l'été 2016, une fermeture à la circulation automobile est réalisée afin de permettre l'usage exclusif des autobus et des vélos sur la rue Cherrier en direction ouest entre la rue Sherbrooke Est et l'avenue du Parc-La Fontaine. La signalisation et le marquage ont été mis en place à la fin du mois d'août 2016. Après quelques mois, force est de constater que la mesure est plus ou moins efficace, plusieurs véhicules circulant tout de même sur la rue Cherrier.

Actuellement, le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal est à analyser la faisabilité de l'agrandissement du Parc-La Fontaine, incluant la fermeture permanente de la rue Cherrier entre la rue Sherbrooke Est et l'avenue du Parc-La Fontaine. Le projet de fermeture complète de la rue Cherrier à la circulation véhiculaire en direction ouest, sauf pour les vélos, permettrait de tester cet aménagement avant qu'il ne devienne permanent et constituerait ainsi l'étape préliminaire avant la fermeture permanente et le réaménagement du secteur.

## **Avenue du Parc-La Fontaine**

L'avenue du Parc-La Fontaine est une rue collectrice sous la juridiction du SIVT. Depuis plusieurs années, et plus spécialement depuis des interventions menées par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en juillet 2015 (vitesse réduite à 30 km/h) et en 2016 (ajout de signalisation de passages pour piétons aux intersections des rues Roy et Napoléon), une problématique de sécurité a été observée et plusieurs requêtes de citoyens en ont fait mention :

- La vitesse pratiquée est élevée;
- Le non-respect des passages non protégées pour piétons aux intersections des rues Roy et Napoléon;
- L'offre en circulation beaucoup plus importante que la demande par la présence des deux voies de circulation par direction.

À l'automne 2016, des travaux du Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) ont remis à neuf cette avenue, contribuant à augmenter l'occurrence des infractions de vitesse élevée et de non-respect des passages pour personnes.

Afin de procéder à une première phase de transformation de l'avenue du Parc-La Fontaine prévue dans le projet du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, il est proposé de supprimer l'une des deux voies de circulation par direction, soit celle adjacente au terre-plein central, entre la rue Cherrier et l'avenue Chaumont.

## **Avenue des Pins**

Depuis le réaménagement de l'échangeur des avenues du Parc et des Pins, quelques accrochages se sont produits sur l'avenue des Pins et ont abîmé la clôture du terre-plein central située entre l'avenue du Parc et la rue Aylmer. Plus spécifiquement, les accidents se produisent en direction ouest dans la section de la tangente de la courbe prononcée. Cet endroit étant difficile d'accès et demandant des mesures de protection importantes pour les

travailleurs qui ont à réparer la clôture, il est demandé qu'un moyen soit mis en place afin de diminuer les collisions avec la clôture et les besoins en intervention à cet endroit.

## **JUSTIFICATION**

La fermeture de la rue Cherrier en direction ouest entre la rue Sherbrooke et l'avenue du Parc-La Fontaine vise à éliminer complètement les conflits véhiculaires entre les cyclistes et les véhicules.

La réduction de la largeur de la chaussée à une voie de circulation sur l'avenue du Parc-La Fontaine contribuera à améliorer le comportement des automobilistes de façon à ce qu'ils réduisent leur vitesse selon la limite affichée. Cela permettra également de mieux faire respecter les passages pour piétons signalisés aux intersections des rues Roy et Napoléon tout en réduisant la longueur de traversée des piétons. Finalement, les résidents du secteur auront une meilleure qualité de vie.

La modification de la clôture du terre-plein central de l'avenue des Pins entre l'avenue du Parc et la rue Aylmer contribuera à réduire le nombre et la durée des interventions sur celle-ci.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant estimé pour la fermeture de la rue Cherrier est d'environ 2 000 \$.

Le montant estimé pour le projet de l'avenue du Parc-La Fontaine est d'environ 10 000 \$.

Le montant estimé pour le projet de la clôture sur l'avenue des Pins est d'environ 10 000 \$.

Ces montants devraient provenir du PTI 2017-2019 du SIVT.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet de l'avenue du Parc-La Fontaine permettra à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de contribuer aux objectifs de son Plan Local de Développement Durable (PLDD). En effet, ce projet lui permettra de poursuivre ses engagements liés à *l'orientation 2: Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels, action no. 11 : Apaiser la circulation.*

Le projet a pour but d'améliorer la qualité de vie des citoyens.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La fermeture de la rue Cherrier nécessite des études à la STM pour la relocalisation des circuits et arrêts d'autobus.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un communiqué sur les interventions visant à sécuriser les abords du parc La Fontaine sera diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux, dans l'infolettre et sur le site Web de l'arrondissement au moment opportun.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mai et juin 2016 : Travaux de marquage et de signalisation sur l'avenue du Parc-La Fontaine;

Août 2016 : Travaux de réfection de la clôture de l'avenue des Pins;  
Septembre 2016 : Fermeture de la rue Cherrier.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal  
Son Thu LÊ, Service des infrastructures\_voie et transports  
Guy PELLERIN, Service des infrastructures\_voie et transports  
Isabelle MORIN, Service des infrastructures\_voie et transports

Lecture :

Guy PELLERIN, 6 avril 2017  
Michel TANGUAY, 6 avril 2017  
Isabelle MORIN, 4 avril 2017  
Son Thu LÊ, 4 avril 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Caroline VIEN  
Ingénieure en circulation et stationnement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

Le : 2017-04-04



**Dossier # : 1177239007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Tenue d'une promotion commerciale sans fermeture de rue à l'initiative de la SDC Pignons rue Saint-Denis sur la rue Saint-Denis - Été 2017 - Ordonnance d'occupation du domaine public - Ordonnance de bruit

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :  
TENUE D'UNE PROMOTION COMMERCIALE SANS FERMETURE DE RUE À L'INITIATIVE DE LA SDC PIGNONS RUE SAINT-DENIS SUR LA RUE SAINT-DENIS - ÉTÉ 2017 - ORDONNANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - ORDONNANCE DE BRUIT

ATTENDU QU'une demande adressée à l'arrondissement, par la SDC Pignons rue Saint-Denis, a été déposée le 28 février 2017 pour permettre la tenu d'une promotion commerciale, du 15 au 18 juin 2017, sur la rue Saint-Denis entre les rues Roy et Gilford;

ATTENDU QUE la tenue de ces activités nécessite l'occupation du domaine public ainsi que des dérogations aux règlements;

ATTENDU QUE les présentes ordonnances s'inscrivent dans l'objectif de soutenir les associations de commerçants qui réalisent des promotions commerciales;

ATTENDU QUE la Société de développement commercial (SDC) doit respecter les exigences émises par le Service de sécurité incendie de Montréal et par le Service de police de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE pour obtenir le permis de promotion commerciale, un regroupement de commerçants doit avoir reçu l'approbation de son plan de propreté par la Direction du développement du territoire et des travaux publics;

ATTENDU QUE pour obtenir le permis de promotion commerciale, un regroupement de commerçants doit avoir reçu l'approbation de sa stratégie et des moyens qui seront mis en oeuvre afin de garantir l'accessibilité universelle aux personnes à mobilité réduite par la Direction du développement du territoire et des travaux publics;

ATTENDU QUE le regroupement de commerçants doit maintenir un passage piéton de 1,8

mètre sur les trottoirs dans le cas d'une promotion commerciale sur rue ouverte à la circulation;

ATTENDU QUE le regroupement de commerçants doit récupérer, selon les normes en vigueur, les matières résiduelles recyclables générées par ses activités de vente et de consommation;

ATTENDU QUE le regroupement de commerçants se soumettra, avant l'émission de permis de promotion commerciale, à l'article 5 du Règlement sur les promotions commerciales (2003-11) qui exige que la demande de promotion commerciale soit accompagnée d'un dépôt de 2 000 \$;

Il est proposé :

D'ÉDICTER une ordonnance en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3) permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les tronçons identifiés, aux dates et aux heures mentionnées dans ladite ordonnance;

D'ÉDICTER une ordonnance en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., c. O-0.1) permettant d'occuper le domaine public à des fins privées sur les tronçons identifiés aux dates et aux heures mentionnées dans ladite ordonnance.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2017-04-06 14:14

**Signataire :**

Guy OUELLET

---

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des  
travaux publics

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177239007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Tenue d'une promotion commerciale sans fermeture de rue à l'initiative de la SDC Pignons rue Saint-Denis sur la rue Saint-Denis - Été 2017 - Ordonnance d'occupation du domaine public - Ordonnance de bruit

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Société de développement commercial (SDC) Pignons rue Saint-Denis, entre les rues Roy et Gilford, a été constituée en 2010. Depuis, elle a organisée chaque année, entre 2010 et 2015, des promotions commerciales, permettant à ses membres de présenter et vendre leurs marchandises en devanture de magasin. L'an dernier, la SDC n'a pas tenue de promotion commerciale, car la rue était en travaux majeurs de réfection. Son artère ayant un statut de route provinciale, la SDC n'est jamais autorisée à la fermer complètement. Par les années passées, pour compenser la non-fermeture de la rue Saint-Denis, des rues perpendiculaires avaient été fermées, pour y tenir des activités. Cette année, la SDC préfère occuper seulement les devantures des commerces sur le domaine privé et public, afin de laisser une libre circulation sur les rues perpendiculaires.

Une promotion commerciale aura lieu sur la rue Saint-Denis à l'été 2017 dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, et ce, à l'initiative de la Société de développement commerciale (SDC) Pignons rue Saint-Denis. Cette promotion commerciale, sans fermeture de rue, se tiendra du jeudi 15 juin 2017 au dimanche 18 juin 2017 entre les rues Roy et Gilford.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CA15 250075 : Résolution adoptée pour la tenue de deux promotions commerciales sur Saint-Denis, l'une du 22 au 24 mai 2015, l'autre du 4 au 6 septembre 2015
- CA14 250136 : Résolution adoptée pour la tenue de deux promotions commerciales sur Saint-Denis, l'une du 23 au 25 mai 2014, l'autre du 5 au 7 septembre 2014
- CA13 250120 : Résolution adoptée pour la tenue de deux promotions commerciales sur Saint-Denis, l'une du 18 au 20 mai 2013, l'autre du 13 au 15 septembre 2013

**DESCRIPTION**

Lors d'une promotion commerciale, les marchands peuvent exposer et vendre leur marchandise à l'extérieur de leur commerce. Les fournisseurs de services peuvent offrir leurs services et à cette fin, installer du matériel d'information ou de publicité. Les restaurateurs peuvent, à condition de se conformer à toute exigence réglementaire

applicable, préparer et servir des aliments à l'extérieur de leur établissement. Aux mêmes conditions que les restaurateurs, les propriétaires d'établissements où le service des boissons alcooliques pour consommation sur place est autorisé en vertu des permis requis par la loi, peuvent en servir à l'extérieur de leurs établissements.

La Société de développement commercial (SDC) doit respecter les exigences émises par le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Tout établissement normalement accessible aux personnes à mobilité réduite doit demeurer accessible lors de la promotion commerciale. Chaque établissement garantit l'accès par des aménagements dédiés à cet effet (ex. : corridors de circulation, rampes, etc.).

Puisque la promotion commerciale a lieu sur une rue qui demeure ouverte à la circulation automobile, les commerçants peuvent occuper une partie du trottoir, mais doivent laisser 1,8 mètre de passage pour permettre aux piétons de circuler.

Il est aussi recommandé d'édicter une ordonnance, en vertu du *Règlement municipal sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3) permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Il est également recommandé d'édicter une ordonnance, en vertu du *Règlement municipal sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., c. O-0.1) permettant l'utilisation du domaine public à des fins privées.

## **JUSTIFICATION**

Les promotions commerciales contribuent à dynamiser et à mettre en valeur le secteur commercial en plus d'être une source supplémentaire de revenus pour les gens d'affaires. L'autorisation d'occuper les trottoirs est essentielle à la réalisation des promotions commerciales sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Il s'agit d'une tradition établie par les communautés d'affaires qui renforce l'identité et l'image de marque des artères commerciales. La spécificité et l'originalité de ces activités permettent aux artères commerciales de l'arrondissement de se démarquer à l'échelle métropolitaine. Les commerçants faisant partie de la SDC Pignons rue Saint-Denis ont fait face à d'importants travaux de réfection entre la rue Marie-Anne et l'avenue Duluth durant l'été 2016, et n'ont pas pu tenir de promotion commerciale. Les membres de la SDC sont donc enthousiastes à l'idée de renouer avec cette tradition estivale qui devrait leur amener un achalandage plus élevé et ainsi générer des revenus supplémentaires.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les activités sont sous la responsabilité des organisateurs de l'événement. Les coûts relatifs au soutien logistique (barrières Mills, poubelles, tables à pique-nique, etc.) sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées de l'arrondissement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La SDC doit récupérer, selon les normes en vigueur, les matières résiduelles recyclables générées par leurs activités de vente et de consommation.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social transmet à l'ensemble des services publics, le calendrier des promotions commerciales pour les informer de la fermeture des rues.

Les organisateurs des événements assument les activités de communication liées aux promotions commerciales.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Un permis autorisant la promotion commerciale sera émis par la Direction du développement du territoire et des travaux publics.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Vanessa HUPPÉ-HART  
Commissaire au développement économique

#### **ENDOSSÉ PAR**

Michael TREMBLAY  
Chef de division - urbanisme

Le : 2017-03-15

**Dossier # : 1177239005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption d'un règlement définissant le nouveau district commercial de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent (2017-03)

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :  
ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉFINISSANT LE NOUVEAU TERRITOIRE COMMERCIAL DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU BOULEVARD SAINT-LAURENT (2017-03)

ATTENDU QUE le conseil municipal lors de son assemblée du 21 février 2000 a approuvé la constitution de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent.

ATTENDU QUE la Société de développement du boulevard Saint-Laurent (SDBSL) a été constituée le 4 avril 2000 et que son district actuel se trouve sur le boulevard Saint-Laurent entre la rue Sherbrooke et l'avenue Mont-Royal.

ATTENDU QUE le conseil municipal, lors de son assemblée du 25 août 2003, a adopté le « Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux Sociétés de développement commercial. » (CM03 0623).

ATTENDU QUE la SDBSL a tenu, le 21 septembre 2016, une Assemblée générale extraordinaire, où a été adopté la résolution confirmant la volonté de la SDBSL d'aller de l'avant avec le projet d'agrandissement de son territoire.

ATTENDU QUE les signataires de la requête, qui a été transmise à l'arrondissement le 16 février 2017, et le conseil d'administration de la SDBSL, qui a transmis sa requête le 17 mars 2017, demandent à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de procéder au déploiement du processus d'agrandissement du district commercial de la SDBSL, entre l'avenue du Mont-Royal et l'avenue Laurier.

ATTENDU QUE la Loi sur les cités et villes mentionne à l'article 458.1 que le « conseil peut faire des règlements pour définir les limites d'une zone commerciale à l'intérieur de laquelle peut être formé un seul district commercial. » (L.R.Q.: chapitre C-19).

Il est proposé :

D'ADOPTER un règlement définissant le nouveau territoire commercial de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2017-04-06 14:15

**Signataire :**

Guy OUELLET

---

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des  
travaux publics

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177239005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption d'un règlement définissant le nouveau district commercial de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent (2017-03)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Société de développement du boulevard Saint-Laurent (SDBSL) a été constituée le 4 avril 2000 et porte le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) 1149246366. Son district actuel se trouve sur le boulevard Saint-Laurent, entre la rue Sherbrooke et l'avenue du Mont-Royal.

Le 2 août 2016, le conseil d'administration de la SDBSL a adopté une résolution, a l'effet de tenir une assemblée spéciale afin de consulter les membres sur leur désir d'agrandir le territoire de la Société de développement commercial (SDC). Durant l'été 2016, une étude a été réalisée par la SDBSL qui a validé le désir des commerçants se trouvant sur le boulevard Saint-Laurent, entre les avenues Mont-Royal et Laurier, à rejoindre la Société de développement commercial (SDC). La SDBSL a ensuite tenu, le 21 septembre 2016, une assemblée générale spéciale de ses membres, où a été adoptée la résolution confirmant la volonté de la SDBSL d'aller de l'avant avec le projet d'agrandissement de son territoire. Puis, les signataires de la requête transmise le 16 février 2017 demandent à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de procéder au déploiement du processus d'agrandissement du district commercial de la SDBSL. Finalement, le conseil d'administration de la SDBSL a lui aussi transmis sa requête d'agrandissement du district commercial, le 17 mars 2017.

La SDBSL ainsi que les commerçants concernés par cet agrandissement ont transmis à l'arrondissement leur volonté de modifier le district commercial de la SDBSL, entre l'avenue du Mont-Royal et l'avenue Laurier et ce, en vertu des articles 458.1 et suivants de la loi sur les Cités et villes (L.R.Q. c. C-19) et du règlement (2004-16) sur les sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. La Direction du développement du territoire et des travaux publics de l'arrondissement endosse cette démarche.

Les limites du nouveau district commercial de la SDBSL sont définies tel que montré au plan constituant l'annexe A du Règlement délimitant le nouveau district commercial Société de développement du boulevard Saint-Laurent. Il est à noter que le siège social de la SDBSL sera maintenu au 4398, boulevard Saint-Laurent, bureau 309, Montréal (Québec) H2W 1Z5.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CO00 00407 : À son assemblée du 21 février 2000, le conseil municipal a approuvé la constitution de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent.

- CM03 0623 : À sa séance du 25 août 2003, le conseil municipal a adopté le règlement intérieur du conseil de la Ville sur la portant sur la délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial.
- CA 04 250131 : À son assemblée du 3 mai 2004, le conseil d'arrondissement a adopté le Règlement sur les sociétés de développement de développement commerciale (2004-16).

## **DESCRIPTION**

Adopter un règlement définissant le nouveau district commercial de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent.

## **JUSTIFICATION**

Une Société de développement commercial (SDC) a pour mission de promouvoir et de développer son district commercial au bénéfice de ses membres commerçants. Elle réalise différentes activités et offres différents services à ses membres afin de dynamiser et d'augmenter l'achalandage sur son territoire. La SDBSL offre depuis 2000 une panoplie de services à ses membres et réalise de nombreux projets de dynamisation de son territoire. La SDBSL est désireuse d'étendre son territoire d'action et d'augmenter la portée de ses actions et les futurs membres, signataires de la requête, sont désireux d'intégrer la SDC et ainsi de bénéficier de ses actions. Afin de permettre à la SDBSL et ses futurs membres d'atteindre leur objectif, la direction du développement du territoire et des travaux publics recommande d'adopter un règlement définissant le nouveau district commercial de la SDBSL, et ce, pour les motifs suivant :

- Le conseil municipal lors de son assemblée du 21 février 2000 a approuvé la constitution de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent.
- La Société de développement du boulevard Saint-Laurent (SDBSL) a été constituée le 4 avril 2000 et que son district actuel se trouve sur le boulevard Saint-Laurent entre la rue Sherbrooke et l'avenue Mont-Royal.
- Le conseil municipal, lors de son assemblée du 25 août 2003, a adopté le « Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux Sociétés de développement commercial. » (CM03 0623).
- La SDBSL a tenu, le 21 septembre 2016, une Assemblée générale extraordinaire, où a été adopté la résolution confirmant la volonté de la SDBSL d'aller de l'avant avec le projet d'agrandissement de son territoire.
- Les signataires de la requête, qui a été transmise à l'arrondissement le 16 février 2017, et le conseil d'administration de la SDBSL, qui a transmis sa requête le 17 mars 2017, demandent à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de procéder au déploiement du processus d'agrandissement du district commercial de la SDBSL, entre l'avenue du Mont-Royal et l'avenue Laurier.
- La Loi sur les cités et villes mentionne à l'article 458.1 que le « conseil peut faire des règlements pour définir les limites d'une zone commerciale à l'intérieur de laquelle peut être formé un seul district commercial. » (L.R.Q.: chapitre C-19).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'adoption de ce règlement est une des étapes prescrites par la Loi des cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19, article 458.1) pour procéder à l'agrandissement du district commercial d'une société de développement commercial.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

16 février 2017 : dépôt par les signataires de la requête en agrandissement du district commercial de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent

- 17 mars 2017 : dépôt par le conseil d'administration de la SDBSL de la requête en agrandissement du district commercial de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent
- Avril 2017 : Dépôt de l'avis de motion du règlement délimitant le nouveau district commercial de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent (2017-03)
- Avril 2017 : Avis envoyés par courrier recommandé à chacune des places d'affaires situées dans la zone visée par le projet d'agrandissement
- Mai 2017 : Ouverture du registre
- Juin 2017 : Dépôt des résultats
- Juin 2017 : Adoption du règlement délimitant le nouveau district commercial de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent (2017-03)
- Juin 2017 : Adoption de la résolution délimitant le nouveau district commercial de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent
- Juin 2017 : Transmission des résultats au Registraire des entreprises du Québec (REQ)

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme au Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation de pouvoir aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108), au Règlement sur les sociétés de développement commercial (2004-16) adopté par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et aux articles 458.1 à 458.44 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19).

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Vanessa HUPPÉ-HART  
Commissaire au développement économique

**ENDOSSÉ PAR**

Michael TREMBLAY  
Chef de division - urbanisme

Le : 2017-03-15



**Dossier # : 1177239006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_ du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Réception de la requête d'agrandissement du district commercial de la Société de développement du Boulevard Saint-Laurent, et demande au secrétaire d'arrondissement de tenir un registre conformément la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19)

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :  
RÉCEPTION DE LA REQUÊTE D'AGRANDISSEMENT DU DISTRICT COMMERCIAL DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU BOULEVARD SAINT-LAURENT ET DEMANDE AU SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT DE TENIR UN REGISTRE SELON LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES (CHAPITRE C-19, ARTICLE 458)

ATTENDU QUE la Société de développement du boulevard Saint-Laurent (SDBSL) a été constituée le 4 avril 2000 et que son district actuel se trouve sur le boulevard Saint-Laurent, entre la rue Sherbrooke et l'avenue Mont-Royal.

ATTENDU QUE la SDBSL a tenu, le 21 septembre 2016, une Assemblée générale extraordinaire, où a été adoptée la résolution confirmant la volonté de la SDBSL d'aller de l'avant avec le projet d'agrandissement de son territoire.

ATTENDU QUE les signataires de la requête, qui a été transmise à l'arrondissement le 16 février 2017, et le conseil d'administration de la SDBSL, qui a transmis sa requête le 17 mars 2017, demandent à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de procéder au déploiement du processus d'agrandissement du district commercial de la SDBSL, entre l'avenue du Mont-Royal et l'avenue Laurier.

Il est proposé :

- D'ATTESTER la réception de la requête en agrandissement du district commercial de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent;
- DE TENIR un registre selon la Loi sur les cités et villes (C-19, articles 458).

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2017-04-06 14:16

**Signataire :** Guy OUELLET

---

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des  
travaux publics

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177239006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Réception de la requête d'agrandissement du district commercial de la Société de développement du Boulevard Saint-Laurent, et demande au secrétaire d'arrondissement de tenir un registre conformément la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Société de développement du boulevard Saint-Laurent (SDBSL) a été constituée comme Société de développement commercial (SDC) le 4 avril 2000 et porte le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) 1149246366. Son district actuel se trouve sur le boulevard Saint-Laurent, entre la rue Sherbrooke et l'avenue du Mont-Royal.

La Société de développement du boulevard Saint-Laurent (SDBSL) ainsi que des commerçants se trouvant entre l'avenue Mont-Royal et l'avenue Laurier ont transmis à l'arrondissement leur volonté de modifier le district commercial de la SDBSL. Tout d'abord, le conseil d'administration de la SDBSL a adopté une résolution, le 2 août 2016, à l'effet de tenir une assemblée spéciale afin de consulter les membres sur leur désir d'agrandir le territoire de la Société de développement commercial (SDC). La SDBSL a tenu, le 21 septembre 2016, cette assemblée générale spéciale, où a été adoptée la résolution confirmant le souhait de la SDBSL d'aller de l'avant avec le projet d'agrandissement de son territoire. Puis, les signataires de la requête transmise le 16 février 2017 demandent à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de procéder au déploiement du processus d'agrandissement du district commercial de la SDBSL. Finalement, le conseil d'administration de la SDBSL a lui aussi transmis sa requête le 17 mars 2017.

Les limites du nouveau district commercial de la SDBSL sont définies tel que montré au plan constituant l'annexe A du Règlement délimitant le nouveau district commercial Société de développement du boulevard Saint-Laurent. Règlement qui sera adopté au même conseil que le présent dossier, dossier décisionnel 1177239005 « Adoption d'un règlement définissant le nouveau district commercial de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent (2017-03) ».

La nouvelle zone sur le boulevard Saint-Laurent, qui s'ajoute au district actuel, est délimitée :

- au nord par l'avenue Laurier, les lots à l'intersection sud-ouest du boulevard Saint-Laurent et de l'avenue Laurier Ouest en font partie;
- au sud par l'avenue Mont-Royal, les lots ayant leurs façades sur l'avenue Mont-Royal n'en font pas partie, car ces établissements sont déjà membres de la Société de développement commercial Carrefour Plateau Mont-Royal.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CO00 00407 : À son assemblée du 21 février 2000, le conseil municipal a approuvé la constitution de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent.

- CM03 0623 : À sa séance du 25 août 2003, le conseil municipal a adopté le règlement intérieur du conseil de la Ville portant sur la délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial.
- CA 04 250131 : À son assemblée du 3 mai 2004, le conseil d'arrondissement a adopté le Règlement sur les sociétés de développement commercial (2004-16).

## **DESCRIPTION**

Attester la réception de la requête en agrandissement du district commercial de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent et demander au secrétaire d'arrondissement de tenir un registre conformément aux articles 458 et ss. de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19).

## **JUSTIFICATION**

Une Société de développement commercial (SDC) a pour mission de promouvoir et de développer son district commercial au bénéfice de ses membres commerçants. Elle réalise différentes activités et offres différents services à ses membres afin de dynamiser et d'augmenter l'achalandage sur son territoire. La SDBSL offre depuis 2000 une panoplie de services à ses membres et réalise de nombreux projets de dynamisation de son territoire. Désireux d'étendre leur territoire d'action et d'augmenter la portée de leurs actions, les membres du conseil d'administration et de la permanence de la SDBSL ont réalisé, durant l'été 2016, une étude pour valider le désir des commerçants se trouvant sur le boulevard Saint-Laurent entre les avenues Mont-Royal et Laurier à rejoindre la SDC. Afin de permettre à la SDBSL et ses futurs membres d'atteindre leur objectif, la direction du développement du territoire et des travaux publics recommande au conseil d'arrondissement de demander au secrétaire d'arrondissement de tenir un registre conformément aux articles 458 et ss. de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19), et ce, pour les motifs suivant :

- La Société de développement du boulevard Saint-Laurent (SDBSL) a été constituée le 4 avril 2000 et que son district actuel se trouve sur le boulevard Saint-Laurent, entre la rue Sherbrooke et l'avenue Mont-Royal.
- La SDBSL a tenu, le 21 septembre 2016, une Assemblée générale extraordinaire, où a été adoptée la résolution confirmant la volonté de la SDBSL d'aller de l'avant avec le projet d'agrandissement de son territoire.
- Les signataires de la requête, qui a été transmise à l'arrondissement le 16 février 2017, et le conseil d'administration de la SDBSL, qui a transmis sa requête le 17 mars 2017, demandent à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de procéder au déploiement du processus d'agrandissement du district commercial de la SDBSL, entre l'avenue du Mont-Royal et l'avenue Laurier.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'arrondissement devra défrayer les coûts découlant de l'ouverture d'un registre.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Des avis seront envoyés par courrier recommandé à chacune des places d'affaires situées dans la zone visée par le projet d'agrandissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ouverture du registre en mai 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme au Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation de pouvoir aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108), au Règlement sur les sociétés de développement commercial (2004-16) adopté par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et aux articles 458.1 à 458.44 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19).

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Vanessa HUPPÉ-HART  
Commissaire au développement économique

#### **ENDOSSÉ PAR**

Michael TREMBLAY  
Chef de division - urbanisme

Le : 2017-04-03